

c) Organismes bénévoles des services de bien-être social

Au cours de la dernière décennie, on a vu se manifester le secteur public dans la planification des services sociaux et une diminution du rôle de planification tenu par les organismes bénévoles traditionnels de bien-être social. Alors que le secteur public reconnaissait de plus en plus le rôle de la recherche sociale à des fins de planification, les organismes bénévoles de planification ne pouvaient atteindre une capacité de recherche suffisante. Dans leurs budgets de fonctionnement, le poste de la recherche a été minime ou absent. Certains organismes bénévoles de planification du bien-être social ont essayé, sans succès, d'utiliser des subventions à leurs projets pour financer la mise au point de services de recherche et de mieux s'acquitter ainsi de leur tâche de planification sociale. Les efforts désespérés pour obtenir des subventions à leurs projets afin de retenir leur personnel de recherche et de pouvoir financer le fonctionnement d'un service de recherche les a portés à négliger le principal en matière de recherche. Le Programme de subventions nationales au bien-être social a découvert que la capacité essentielle de tels organismes à effectuer des recherches ne peut être soutenue par des subventions aux projets. Il faut trouver d'autres ressources pour cela. Cette expérience a servi à modifier les méthodes d'attribution des subventions aux projets de recherche afin d'encourager les organismes à former des structures minimales de base pour la recherche, ce qui leur permet de mieux utiliser les subventions aux projets.

Des activités efficaces de recherche et de développement au sein de l'organisme de service social, ou dans beaucoup d'autres cadres, se réalisent quand celles-ci s'intègrent au processus continu de mise sur pied, de multiplication et d'évaluation des services de l'organisme. Cette réussite suppose une interaction appropriée et soutenue entre ceux qui fournissent les services et ceux qui effectuent la recherche. La collaboration est un élément décisif à deux points du cycle: celui où la sagesse acquise par la pratique engendre des hypothèses en vue d'éprouver la recherche et celui où les connaissances provenant de la recherche et du développement effectués par l'organisme sont incorporées à la pratique. La sagesse acquise par la pratique est la somme des connaissances que le praticien acquiert grâce à son expérience et à celle de ses collègues. Cette sagesse est faite de connaissances éprouvées, de conjectures et de croyances, le tout étant structuré par la théorie issue de la pratique. Le temps vient d'entreprendre la recherche et le développement quand la sagesse acquise par la pratique ne permet pas de résoudre efficacement un problème d'ordre pratique. À ce stade, s'il y a collaboration entre le praticien et un chercheur pénétré de compréhension et de respect à l'égard de la pratique et voué à la poursuite des buts de l'organisme, cela peut mener à définir le problème ou la question à étudier ou à trouver des manières nouvelles d'assurer les services qu'une expérience locale éprouvera. Dans la phase suivante, celle de la préparation d'une conception utile, la responsabilité principale passe au chercheur qui doit préparer sa recherche ou son expérience afin d'arriver à des constatations immédiatement applicables à la pratique et, en même temps, fournir une théorie scientifique sociale appropriée et une rigueur scientifique applicable au problème. Une fois cette étude achevée, on en arrive à un deuxième point décisif de la collaboration entre le chercheur et le praticien. Les constatations sont interprétées, incorporées à la théorie de la pratique et appliquées aux services de l'organisme. De cette manière, la sagesse acquise par la pratique se trouve mise en valeur sur les plans conceptuel et empirique. Si on veut maintenir ce cycle, il faut que le chercheur soit continuellement à la disposition de l'organisme. Malheureusement, la pénurie de chercheurs, l'orientation de beaucoup de praticiens et d'organismes de service social vers une recherche limitée et la discontinuité de la recherche dans les projets sont des facteurs qui agissent les uns sur les autres et militent contre l'établissement du cycle pratique-recherche. Par conséquent, ce groupe intéressé par le bien-être social a utilisé d'une façon limitée les subventions à la recherche et au développement du bien-être social.

Pour faire équilibre à la pénurie du personnel de recherche et à l'orientation limitée de la recherche et du développement chez les organismes des services sociaux, la Direction générale des subventions nationales au bien-être social a pris l'initiative d'identifier des domaines précis où se fait sentir le besoin d'expérimenter de nouvelles méthodes de distribution des services. L'expérience a réussi. Par exemple, les Subventions nationales au bien-être social ont financé une série de services d'aide juridique communautaire dans quatre provinces. Cette série d'expériences locales a servi de modèle à des lois sur l'aide juridique, dans plusieurs provinces, en plus d'aider à la réforme de lois sur la famille, le consommateur, la pauvreté et les relations entre propriétaires et locataires. On trouvera, en annexe, une courte description de quatre expériences (voir annexe 4).

Une autre série d'expériences locales se poursuit dans le secteur des tribunaux de la famille afin d'éprouver diverses méthodes de service social adaptées aux besoins de ces tribunaux (voir annexe 5).

d) Écoles de service social